

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 6<sup>e</sup> assemblée ordinaire de l'année 2024  
8 octobre 2024, à 19 heures**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06  
2341, Rivière du Berger  
Québec (Qc) G1P 3N5

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Marie Merriault	Administratrice
M. Nicky Ahmed Kambi	Administrateur
M. Azzedine Lemanaa	Administrateur
M. Michel Lessard	Administrateur
M. Luc Rhéaume	Administrateur

**IL Y A DONC QUORUM**

**SONT ABSENTS :**

M. Jean-Louis Marois	Administrateur
M. Patrice Côté	Administrateur
Mme Carolyne Hamel	Administratrice

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques

Outre les noms énumérés ci-dessus, quatre personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR DE LA 6<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2024  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

- 24-10-1. Ouverture de l'assemblée
- 24-10-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 24-10-3. Assemblée publique de consultation afin d'autoriser les établissements de santé sur une partie du boulevard Wilfrid-Hamel
- 24-10-4. Période d'information des conseillères municipales
- 24-10-5. Période de questions et commentaires des citoyens
- 24-10-6. Enjeux de quartier
- 24-10-7. Travaux du conseil de quartier
- Comité de sécurité routière autour des écoles;
  - Présentation sur l'agrile du frêne
- 24-10-8. Fonctionnement du conseil de quartier
- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024
  - Correspondance
  - Trésorerie
  - Paiement des frais de secrétariat
- 24-10-9. Divers
- 24-10-10. Levée de l'assemblée

### **24-10-1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Marie Merriaux constate le quorum à 19h14 et ouvre l'assemblée.

### **24-10-2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Marie Merriaux effectue la lecture de l'ordre du jour et suggère de revoir la structure de la manière suivante :

- Reporté l'assemblée publique de consultation au point 24-10.5 pour respecter l'heure à laquelle elle est prévue (19h30);
- La période d'information des conseillères municipales serait documentée sous le point 24-10-3., bien que l'information ait été donné en amont de la rencontre;
- L'ajout de deux sous-thèmes au points 24-10.5 (enjeux de quartier), soit le retrait de l'abribus et les enjeux de sécurité routière sur le boulevard Neuvialle à la hauteur de l'école secondaire La Camaradière.

Sur une proposition de Mme Marie Merriaux, appuyée par M. Azzedine Lemanaa, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **24-10-3. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

Mme Véronique Dallaire, conseillère municipale du district des Saules-Les méandres , débute son compte-rendu : elle fait d'abord état de son rôle au conseil de quartier, à savoir le partage d'information. Elle poursuit en mentionnant l'enjeu entourant le retrait de l'abribus au coin Saint-Jude et Achille-Chereau. Elle souligne avoir reçu beaucoup de communications citoyennes au cours de la fin de semaine à cet effet et mentionne avoir pris action en envoyant un courriel à la présidente du RTC lui exposant de fait qu'elle était contre le retrait de l'abribus, à l'instar des citoyens. Elle a également profité de l'opportunité pour rappeler l'importance de la communication entre le RTC et les instances locales en vue de fournir une information adéquate au citoyen.

Elle poursuit en abordant l'état du terrain de l'ancienne maison Livernois ; un édifice adjacent était occupé illégalement. Mme Dallaire a demandé une inspection dudit bâtiment pour s'assurer que les autres bâtiments entourant le terrain n'était pas à risque dans l'éventualité où un autre événement surviendrait. Il a été décidé de détruire le bâtiment restant de la maison Livernois pour des raisons de sécurité.

En outre, elle partage l'information concernant deux événements à venir, à savoir jeudi le 10 octobre, le sommet des aînés, et, samedi le 12 octobre, pour les enfants, parents et grand-parents, une course qui se tiendra à la maison O'Neil (la course-tumée).

QUORUM CONSTATÉ

Mme Alicia Despins, conseillère municipale pour le district de Vanier-Duberge, poursuit le point d'information en abordant la sécurité routière au coin Jacques XXX (INAUDIBLE) et Antonin-Marquis. Des observations sont en cours pour valider les habitudes de déplacement, la vitesse et les mouvements des piétons. Une bonification de l'intersection est planifiée, notamment par soulèvement de l'intersection. Elle souligne qu'il est important de ne pas hésiter à contacter la Ville pour ce type d'enjeu.

#### 24-10-4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen du secteur des Saules prend la parole pour aborder le retrait planifié d'un abribus ; ce dernier a obtenu de l'information du RTC à l'effet que l'abribus sera retiré dû à des plaintes de citoyens concernant la sécurité. Le citoyen mentionne que l'abribus en question n'a pas fait l'objet de vandalisme ou de détérioration quelconque. Concernant son emplacement, l'abribus est situé dans un parc ; ce qui fait que les gens, dans l'éventualité de son retrait, auraient à attendre dans la rue, ce qui se veut moins sécuritaire. La décision est également basée sur le nombre de « montée » et « descente » de l'autobus, c'est-à-dire, le nombre de personne qui monte ou qui descend de l'autobus à partir de cet abri. Toutefois, les passages étudiants (autobus spécialisés du RTC ou autobus privé) ne sont pas comptabilisés.

Mme Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier, remercie le citoyen du partage d'information et s'assurera d'obtenir les coordonnées du citoyen pour faire un suivi du dossier. Elle souligne qu'une demande par écrit à la présidente du RTC a déjà été faite et qu'elle s'attend à obtenir une réponse écrite de sa part.

Mme Alicia Despins prend la parole pour souligner que le Conseil de quartier de Vanier a subi situation similaire, et que, suite à la mobilisation du Conseil de quartier, les abribus avaient été en partie réinstallés.

#### 24-10-5. ENJEUX DE QUARTIER

- **Retrait de l'abribus desservant les arrêts A.-Chereau (#4609 et #3997), situés au coin Saint-Jude / Achille-Chereau**

##### **RÉSOLUTION 2024-CA-31 - Abribus rue Saint-Jude / av. Achille-Chereau**

CONSIDÉRANT l'intention du RTC de retirer définitivement l'abribus desservant les arrêts A.-Chereau (#4609 et #3997), situés au coin Saint-Jude / Achille-Chereau ;

CONSIDÉRANT que cet abribus est utilisé par de nombreuses personnes, notamment les étudiant(e)s qui fréquentent l'école secondaire La Camaradière. Plus particulièrement, cet abribus sert d'abri lors de périodes de pluie, de grands vents ou encore l'hiver ;

CONSIDÉRANT que cet abribus est adjacent au Parc Joseph-Tardif qui accueille de nombreuses familles par la présence de jeux d'enfants et d'un espace vert ;

CONSIDÉRANT l'absence de trottoir dans ce secteur de part et d'autre de la rue Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a que quatre abribus sur l'ensemble du trajet 80 dans le quartier des Écrivains (trois si la décision est maintenue) ;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique du RTC 2018-2027 prévoit la mise en place de nombreux projets afin de bonifier l'expérience client, notamment par le déploiement d'une nouvelle gamme d'abribus. L'ajout plutôt que le retrait d'abribus nous semble plus fidèle aux grandes lignes du plan stratégique ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a pour objectif, d'ici 2027, que le transport en commun devienne un choix naturel, ou très complémentaire, pour se déplacer ;

Il a été proposé par Marie Merriault, dûment appuyé par Michel Lessard, que le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules exprime son opposition au retrait de cet abribus au Conseil d'administration du RTC et demande de nous tenir informé des prochains développements dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **Enjeux de sécurité routière sur le boulevard Neuvialle**

Il a été rapporté que la traverse du boulevard Neuvialle à la hauteur de l'école secondaire La Camaradière comportait des enjeux de sécurité ; il est suggéré qu'une étude soit faite concernant les risques et les mesures potentielles à prendre pour les réduire.

Mme Alicia Despins souligne que dans le plan de sécurité routière, cet enjeu devrait déjà être traité ; elle souligne qu'un suivi sera fait pour s'assurer que ce sera effectué.

**24-10-6. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AFIN D'AUTORISER LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD WILFRID-HAMEL**

Une brève introduction du sujet de l'assemblée est faite et la présentation débute.

Le rapport de la consultation publique sera rendu disponible en ligne sur la [page web du projet](#) au lendemain de son adoption par le conseil d'arrondissement des Rivières, le 30 octobre 2024.

#### 24-10-7. TRAVAUX DU CONSEIL DE QUARTIER

- **Présentation sur l'agrile du frêne**

Il est proposé que le sujet soit conservé pour une date ultérieure, lorsqu'il y aura de la luminosité tard le soir.

- **Comité de sécurité routière autour des écoles**

Il n'y a actuellement pas de développement à ce propos, les administrateurs retravailleront sur le dossier prochainement.

#### 24-10-8. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER5

- **Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024**

Lors de la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 10 septembre 2024, certains points ont été laissés volontairement en suspend (ex. points inaudibles pour la secrétaire, points peu clairs à l'oral, etc.). Le conseil de quartier révise le procès-verbal et procède à l'ajout des informations manquantes.

Sur une proposition de Mme Marie Merriault, dûment appuyée par M. Luc Rhéaume, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

- **Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue.

Alexandra Mauger profite du point pour informer le conseil de quartier qu'une seconde séance concernant le plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Québec aura lieu et invite les membres du conseil de quartier à y participer. Elle aura lieu le 21 novembre à 19h, au bureau d'arrondissement des Rivières.

- **Trésorerie**

Aucun point spécifique à aborder.

- **Paiement des frais de secrétariat**

Puisque le paiement du secrétariat de la séance du 10 septembre 2024 n'a pas été consigné par résolution, il est proposé de joindre en une seule résolution le paiement de la séance actuelle et passée au secrétariat.

<b>RÉSOLUTION 2024-CA-32</b>
------------------------------

Sur proposition de M. Michel Lessard, dûment appuyée par M. Luc Rhéaume, il est résolu d'octroyer la somme de 95 \$ à Mme Rosie-Anne Roussel Vallières
--

pour la rédaction du procès-verbal de la séance de ce jour et la somme de 115\$ pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024.

#### **24-10.9.        DIVERS**

Un citoyen effectuant la surveillance de parc l'été (terrain de baseball) mentionne un problème récurrent, à savoir un problème d'accès aux toilettes et de propreté de celle-ci. De plus, le robinet extérieur, spécifiquement celui de l'aréna Gaétan-Duchesne, semble fournir de l'eau impropre à la consommation.

Le citoyen a fait parvenir une communication à son superviseur à ce propos et la Ville a souligné être en désaccord avec l'accès octroyé aux citoyens pour les toilettes intérieures. L'employée de la Ville consulté par le citoyen semblait dire qu'elle est la seule à avoir laver les toilettes de l'été.

Mme Dallaire va valider la responsabilité de la tâche et passer une note pour que, dès le début de la saison prochaine, un entretien adéquat soit fait. Un suivi sera effectué lors du début de la saison de baseball prochaine. Elle recommande de contacter le 311 pour s'assurer qu'une note citoyenne soit faite.

M. Michel Lessard demande si le stationnement sur la rue Carreau, Initialement utilisé pour des travaux, mais maintenant bloqué par des blocs de béton, appartient à la Ville, et, si oui, s'il serait possible de l'ouvrir pour permettre le stationnement.

Mme Véronique Dallaire confirme que le terrain devrait appartenir au promoteur immobilier, et que, conséquemment, il n'est pas du ressort de la ville de l'ouvrir. De plus, il est probable que le terrain ait été prêté le temps de travaux pour du stationnement, mais qu'en réalité, il ne s'agisse pas d'un terrain indiqué pour le stationnement.

En outre, M. Lessard souligne que la piste cyclable sur Père-Lelièvre est un peu dangereuse car non entretenue. De plus, la présence de crevasses rend la circulation périlleuse. Mme Alicia Despins assure que le projet est en branle du côté de la ville ; un suivi sera assuré par cette dernière. La Ville de Québec considère déjà une réfection des infrastructures cyclables. Une proposition plus précise sera amenée au prochain conseil de quartier.

#### **24-10.10.      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Mme Marie Merriault, dûment appuyée par M. Michel Lessard, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 20h27.